

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 35
Votants : 40
Ayant donné procuration : 05
Absents/excusés : 09
Représenté : /
Démission : /
Résultat du vote :
Pour : 38
Contre : /
Blancs et nuls : /
Abstention : 02

Date de la convocation
06/12/2023

Objet de la délibération

Participation de la CCLMHD
à la mise en séparatif

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 20/12/2023

ID : 025-200069565-20231212-2023_102-DE



EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 12 décembre 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le 12 décembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. BONNET Dominique.

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. LONGCHAMPS (Gellin), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÉTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme ALPY Mélanie (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés : M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux).

Absents : Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. LACROIX Hervé (Métabief), M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : MOREL Michel ayant donné procuration à Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. GALLIOT Jean-Baptiste ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. BOYER Philippe ayant donné procuration à M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. PERRIN Daniel ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz) ayant donné procuration M. LIETTA Claude (Malbuisson).

M. Claude LIETTA, Vice-Président en charge de l'assainissement rappelle que la mise en séparatif d'un réseau faisait l'objet d'une facturation à l'usager d'une somme forfaitaire aux travaux de 1 500€/branchement en 2023. Le solde étant pris en charge par la communauté de communes Cette solution révèle des failles juridiques quant à l'intervention de l'entreprise, mandatée par la CCLMHD, sur la partie privative.

Pour 2024, la commission assainissement propose :

Que sous réserve que l'usager fasse réaliser les travaux de mise en conformité par l'entreprise retenue par la CCLMHD et en même temps que les travaux de réseaux, la communauté de communes prenne en charge une participation fixée à 30% du coût total des travaux dans la limite de 4000 € TTC soit un maximum de 1200 € TTC.

La facturation se fera donc ainsi :

- Une première facture de 1 200€ sera envoyée par l'entreprise à la CCLMHD
- Une seconde facture correspondant au solde de la facture (montant des travaux moins participation de la CC 1 200€ TTC maxi) sera envoyée par l'entreprise à l'usager.

L'exposé entendu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents moins deux abstentions approuve la modification de l'aide à la mise en séparatif, et autorise le Président à signer tous documents afférents

Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits

Pour copie certifiée conforme
Le Président,
J.M SAILLARD



Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 20/12/2023



ID : 025-200069565-20231212-2023_102-DE

